

XV^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

Tokio, 20 octobre 1934

RAPPORT GÉNÉRAL



DU

Comité international de la Croix-Rouge

SUR

son activité de 1930 à 1934

GENÈVE

AU SIÈGE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

122, RUE DE LAUSANNE



XV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge
Tokio, 20 octobre 1934

RAPPORT GÉNÉRAL

du

Comité international de la Croix-Rouge

sur

son activité du mois d'octobre 1930

au mois de juillet 1934

GENÈVE

AU SIÈGE DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
122, RUE DE LAUSANNE



RAPPORT GÉNÉRAL

du Comité international de la Croix-Rouge

sur son activité de 1930 à 1934.

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES MANDATS DE LA XIV^e CONFÉRENCE (BRUXELLES 1930)

Nous reproduisons ci-dessous les titres des résolutions votées par la XIV^e Conférence. Celles qui n'ont donné lieu à aucun travail ultérieur ne sont suivies d'aucun commentaire.

I. *Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.*

II. *Trêve de la Croix-Rouge*: question reprise sous le point 14 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial.

III. *Hommage à la mémoire du D^r Depage.*

IV. *Hommage au soldat inconnu.*

V. *Protection des populations civiles contre la guerre chimique*: question reprise sous le point 12 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial.

VI. *Activité de la Croix-Rouge dans le domaine des infirmières*: question reprise sous le point 19 de l'ordre du jour; fait l'objet des rapports spéciaux du Comité et de la Ligue.

VII. *Activité du Comité international de la Croix-Rouge*: fait l'objet du présent rapport général.

VIII. *Activité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge*: fait l'objet d'un rapport général de la Ligue.

IX. *Extension du mouvement de la Croix-Rouge dans le monde* : question reprise sous le point 13 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial de la Ligue.

X. *Collaboration de la Croix-Rouge avec d'autres institutions internationales*.

XI. *Croix-Rouge de la jeunesse* : question reprise sous le point 20 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial de la Ligue.

XII. *Secrétariats permanents d'informations* : question reprise sous le point 16 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial.

XIII. *Rapports généraux des Sociétés nationales*.

XIV. *Félicitations et vœux à la famille royale à l'occasion du baptême du Prince Baudouin*.

XV. *Union internationale de secours* : question reprise sous le point 17 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial présenté par le Comité exécutif de l'Union.

XVI. *Secours sur routes* : question reprise sous le point 22 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial de la Ligue.

XVII. *Aviation sanitaire en temps de paix* : question reprise sous le point 23 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un rapport spécial de la Ligue.

XVIII. *Standardisation du matériel sanitaire* : question reprise sous le point 11 de l'ordre du jour; fait l'objet de deux rapports spéciaux émanant l'un de la Commission de standardisation, l'autre du Comité international.

XIX. *Marques d'identité du matériel sanitaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge*.

XX. *Convention de Genève* : question reprise sous le point 8 de l'ordre du jour; fait l'objet d'un mémoire spécial (Recueil de Textes); voir chapitre III ci-dessous.

XXI. *Traitement des prisonniers de guerre* : voir chapitre VII ci-dessous et document n° 4 bis annexe du présent rapport.

XXII. *Action de la Croix-Rouge sur mer* : question reprise sous le point 17 de l'ordre du jour ; fait l'objet d'un rapport spécial.

XXIII. *Aviation sanitaire en temps de guerre* : fait l'objet du chapitre XI ci-dessous.

XXIV. *Article 16 du Pacte de la Société des Nations ; adoucissement du blocus*.

XXV. *La Croix-Rouge, facteur de rapprochement entre les peuples* : question reprise sous le point 14 de l'ordre du jour.

XXVI. *Lieu et date de la XV^e Conférence*.

XXVII. *Subventions des Sociétés nationales aux organisations de la Croix-Rouge*.

CHAPITRE II

CRÉATION DE NOUVELLES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE

Des démarches ont été faites conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en vue de la création d'une Société du Croissant-Rouge en Irak, d'une Société de la Croix-Rouge en Haïti, d'une Société de la Croix-Rouge au Nicaragua, d'une Société de la Croix-Rouge dans l'Etat libre d'Irlande.

Le rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge rend compte du détail de ces démarches. Par sa circulaire n° 310 en date du 16 juin 1934 le Comité international a eu le plaisir de reconnaître le Croissant-Rouge de l'Irak et de l'accréditer auprès des autres Sociétés nationales. Le nombre de ces sociétés est aujourd'hui de 59.

CHAPITRE III

PROTECTION DU SIGNE ET DU NOM DE LA CROIX-ROUGE

Le rapport général présenté par le Comité international de la Croix-Rouge à la XIV^e Conférence annonçait la publication, dans un délai rapproché, des mesures législatives, administratives et autres, des différents pays concernant la protection du signe et du nom de la Croix-Rouge. Cette publication, qui a demandé plusieurs années de préparation, a vu le jour en 1934 et est distribuée aux membres de la Conférence sous le n^o 8.

Le Comité international de la Croix-Rouge est intervenu à plusieurs reprises au cours des dernières années pour signaler aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge les abus du signe venus à sa connaissance. Il serait désirable que les Sociétés nationales redoublent de vigilance pour réprimer ces abus dès qu'ils se manifestent.

CHAPITRE IV

SERVICE DE RECHERCHES ET DE CAS INDIVIDUELS

Le Service de recherches et de cas individuels du Comité international de la Croix-Rouge étant resté, dans les grandes lignes, ce qu'il était il y a quatre ans, nous nous bornons à ne présenter cette fois qu'une statistique du travail accompli pendant les quatre dernières années (15 août 1930 au 15 mai 1934); quant aux détails, nous nous en référons au rapport présenté à la XIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Bruxelles, en octobre 1930, et qui, sauf quelques changements survenus avec le temps, donne encore un tableau exact de notre activité.

a) Enquêtes et recherches de personnes et de documents dans différents pays.

Enquêtes effectuées 3.479

b)	Recherches de réfugiés russes à l'étranger.		
	Recherches faites		149
c)	Démarches pour faciliter le rapatriement des étrangers se trouvant en U.R.S.S. et pour réunir les familles dispersées.		
	Demandes transmises à la Mission du Comité international de la Croix-Rouge en U.R.S.S.		1.211
d)	Réponses reçues aux demandes a), b) et c).		
	Enquêtes	3.602	
	Rapatriements	908	4.510
e)	Transmissions de lettres et de documents.		
	Lettres transmises		2.327
	Documents transmis		1.792
f)	Transmissions de secours.		
	Secours transmis		4.362
g)	Transmissions de demandes de secours.		
	Demandes de secours reçues		952
	Demandes de subsides pour rapatriements reçues		19
	Demandes de secours transmises à des organisations charitables		867
	Subsides pour rapatriements accordés		8
h)	Renseignements divers donnés		16.984
i)	Demandes de recherches de prisonniers de guerre et de documents de prisonniers de guerre reçus:		951
	Lettres concernant prisonniers de guerre:		
	Reçues		2.468
	Expédiées		3.385
j)	Demandes de recherches de légionnaires reçues.		182
k)	Demandes reçues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et de gouvernements		3.674
	Réponses fournies aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et aux gouvernements		2.039

Nombre total de lettres reçues. . . .	24.176
Nombre total de télégrammes reçus .	159
Nombre total de lettres expédiées . .	31.142
Nombre total de télégrammes expédiés	97
<i>l)</i> Demandes reçues de la Mission du Comité International de la Croix-Rouge à Moscou .	1.205
Réponses transmises à la Mission du Comité international de la Croix-Rouge à Moscou.	1.065
<i>m)</i> Demandes concernant prisonniers polono-lithuaniens	23
<i>n)</i> Demandes concernant réfugiés allemands. .	9
<i>o)</i> Rapatriements effectués	
1 Allemand;	
1 Américain;	
2 Belges;	
1 Bulgare;	
65 Hongrois;	
1 Roumain;	
285 Suisses;	
5 Yougoslaves et	
3 citoyens de l'U.R.S.S.	364
<i>p)</i> Familles de réfugiés réunies	45
<i>q)</i> Moyenne de lettres reçues et expédiées par jour :	
Lettres reçues	22
Lettres expédiées	28

Parmi les cas individuels présentant un intérêt spécial nous pouvons citer celui de la petite Galina Bogatyreff, fillette russe âgée de 11 ans, dont le transport de Sibérie auprès de ses parents en Nouvelle-Zélande a fait l'objet d'une communication dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* de février 1934, N° 182, page 147, et celui de quatre anciens prisonniers de guerre de la guerre du Transvaal qui ont pu être retrouvés et mis en rapports avec la personne qui les recherchait, grâce à l'aimable concours de la Croix-Rouge sud-africaine.

Comme auparavant, le Service de recherches et de cas individuels correspond et collabore activement avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le nombre de cas traités ainsi se présente comme suit:

Croix-Rouge albanaise	8 cas
» allemande	77 »
» argentine	14 »
» australienne	4 »
» autrichienne	11 »
» de Belgique	31 »
» bolivienne	1 »
» brésilienne	4 »
» britannique	40 »
» bulgare	60 »
» canadienne	2 »
» colombienne	2 »
» de Dantzig	13 »
» espagnole	18 »
» estonienne	8 »
» des Etats-Unis	30 »
» finlandaise	10 »
» française	22 »
» hellénique	19 »
» hongroise	142 »
» de l'Inde	1 »
» italienne	34 »
» japonnaise	5 »
» lettone	24 »
» lithuanienne	200 »
» luxembourgeoise	3 »
» néerlandaise	23 »
» néo-zélandaise	1 »
» norvégienne	4 »
» paraguayenne	3 »
» péruvienne	1 »
» polonaise	231 »
» portugaise	1 »

Croix-Rouge roumaine	284	cas
» sud-africaine	11	»
» suédoise	30	»
» suisse	71	»
» tchécoslovaque	11	»
» uruguayenne	3	»
» yougoslave	251	»
Croissant-Rouge égyptien	10	»
» » turc	41	»
Lion et Soleil-Rouges de Perse	4	»
Alliances des Sociétés de la Croix et du Croissant Rouges de l'U.R.S.S.	256	» 2.019 cas

Le Service reste aussi en correspondance suivie avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (60 cas), l'Union internationale de Secours aux Enfants (38 cas), la Direction générale de l'Ancienne Organisation de la Croix-Rouge russe (110 cas), l'Office international Nansen pour les réfugiés et ses délégations dans les différents pays (146 cas), le Service international d'Aide aux Emigrants (358 cas), l'Union des Zemstvos Russes à Paris (92 cas), etc. Les demandes qui lui parviennent de diverses organisations et de familles d'anciens prisonniers de guerre sont traitées avec le concours du Ministère de la guerre à Paris (396 cas), de la Chancellerie d'Etat à Vienne (88 cas), du Krankenbuchlager à Berlin (155 cas), du Zentralnachweiseamt à Spandau (109 cas), et du War Office à Londres (18 cas). En matière de secours, le Service est en relations constantes avec l'Office central d'entr'aide des églises à Genève, auquel il a transmis au cours des derniers mois 329 demandes de secours.

CHAPITRE V

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation relative à la guerre aérochimique, créé en juin 1928, au siège du Comité international, a poursuivi son activité dans la voie tracée à Bruxel-

les et à Rome, par la Commission internationale d'experts, en centralisant tous les renseignements utiles à la protection des populations civiles contre le danger aérien et en les diffusant par l'intermédiaire de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, sous la rubrique: « Protection des populations civiles ».

1. Organisation

Placé sous la haute direction d'un vice-président du Comité international, assisté d'un conseiller technique et d'une sténo-dactylographe, le Centre de documentation n'a eu qu'à se louer de l'empressement que les Sociétés nationales ont mis à lui fournir des renseignements circonstanciés sur leur activité et à lui faire parvenir les importants documents qu'elles ont publiés sur ce sujet.

2. Activité du Centre de documentation

La correspondance échangée soit avec les Sociétés nationales soit avec les associations privées ou les particuliers, est demeurée très active.

Les dossiers suivants ont été constitués:

Correspondance générale.	2.586 lettres
comprend le concours ypérite, demandes de renseignements des Croix-Rouges sur la protection des populations civiles, et demandes d'envoi de documents, particulièrement nombreuses, concernant l'organisation de cette protection, échange de lettres avec des associations privées, des industriels ou des particuliers.	
Le dossier « abri » comprend.	53 lettres
échangées en vue de l'organisation du concours sur le meilleur abri de protection collective qui devait être ouvert par le Comité international sur la demande des experts de Bruxelles et de Rome.	

Le dossier « masques » comprend	87 lettres
et tout ce qui a trait au concours du meilleur masque antigaz destiné à la population passive, qui devait être organisé par les soins du Comité international; comprend aussi les demandes de renseignements sur les éventuelles conditions de ce concours.	
Le dossier des « consultations juridiques et protection juridique »	564 lettres
Circulaires.	500
	<hr/>
Au total	3.790 lettres

3. *Visites reçues au Centre de documentation*

Le Centre de documentation a reçu la visite de nombreuses personnalités: directeurs de Croix-Rouges, professeurs d'universités, attachés militaires d'ambassades, industriels, etc, désireux de consulter la documentation réunie par les soins du Comité international sur la protection technique et juridique des populations civiles contre le danger aérochimique.

4. *Concours*

Le Centre de documentation a organisé le concours pour la détection de l'ypérite, jugé à Paris les 3 et 4 avril 1931.

La mise au point des conditions techniques des concours « abri » et « masque antigaz civil » a fait l'objet de nombreuses études.

Ces concours n'ont pu être ouverts faute de moyens financiers suffisants.

5. *Missions*

Le conseiller technique du Centre de documentation a été chargé de missions: dont 6 à Paris; une à Rome; deux à Berne; une à Thoune-Wimmis.

6. Publications

Le Centre de documentation a fait paraître dans la *Revue internationale*, depuis juin 1928 à juin 1934, sous la rubrique: Protection des populations civiles contre la guerre chimique: 140 articles et documents divers.

L'ensemble de cette documentation représente un total de 924 pages.

Ces articles et documents ont été reproduits ou traduits maintes fois par les différents organes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Autres publications:

Concours international pour la détection de l'ypérite,
Résultats du concours et résolutions votées par le jury, 1931.

Documents relatifs à la guerre chimique et aérienne, présentés à la Conférence du Désarmement, 1932.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre chimique (Prof. Demolis) — *Revue C.I.A.M.A.C.*; N° 3, 1932.

7. Ouvrages reçus

	Périodiques	Ouvrages, publications diverses
Allemagne	5	37
Autriche	1	1
Belgique	1	9
Bulgarie	1	—
Danemark	—	2
Espagne	—	6
Estonie	—	2
Etats-Unis	1	5
Finlande	—	1
France.	4	66
Grande-Bretagne	—	18
Hongrie	—	2
Italie	2	52
Lithuanie.	—	3
Norvège	—	1
Paraguay.	—	1

	Périodiques	Ouvrages, publications diverses
Pays-Bas	—	4
Pologne	—	45
Roumanie	1	—
Suède	1	34
Suisse	1	34
Tchécoslovaquie.	—	2
Turquie	—	1
Union des Républiques soviétiques so- cialistes	—	18
Yougoslavie	—	14
Total. . . .	18	358

N.-B. — Le Centre de documentation établit actuellement un catalogue de ses ouvrages, publications et périodiques, etc. Ce document sera adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

8. Financement

Le montant des contributions allouées par les Croix-Rouges au Comité international pour le compte « guerre chimique » de son budget général s'est élevé en 1930 à la somme de : Fr. 10.409,55 et en 1931 à Fr. 6.384,40.

Pour les années 1932-1933-1934, ainsi que l'établit le tableau suivant, les dépenses afférentes à l'organisation régulière et permanente du Centre de documentation sont, dans leur presque totalité, assumées par le Comité international de la Croix-Rouge.

RECETTES ET DÉPENSES DU CENTRE DE DOCUMENTATION				
<i>Recettes :</i>	1930	1931	1932	1933
Excédent de recettes de l'exercice précédent	3.630,30	9.418,25	3.795,55	—
Contributions des Croix-Rouges . .	10.409,55	6.384,40	—	—
Subvention du C.I.C.R.	—	—	3.000,—	3.850,—
Vente de publications	—	35,50	112,10	7,02
	14.039,85	16.422,55	6.907,65	3.857,02

<i>Dépenses :</i>	1930	1931	1932	1933
Traitements . . .	4.000,—	3.600,—	3.600,—	3.600,—
Indemnités et frais pour concours ypérite	—	7.853,75	—	—
Affranchissements .	93,10	132,30	73,50	43,20
Impression, publica- tions	236,65	273,60	2.891,60	—
Achats de publica- tions	14,15	32,45	11,90	—
Traductions, voyages, divers	277,70	734,90	330,65	192,20
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4.621,60	12.627,—	6.907,65	3.835,40

Il appartiendra de nouveau à la XV^e Conférence de décider si et dans quelle mesure elle veut recommander aux gouvernements et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'assurer par leurs contributions la réalisation du programme des travaux techniques envisagés par la Commission des experts et le maintien du Centre de documentation, dont nous venons de résumer l'activité.

CHAPITRE VI

DÉTENUS POLITIQUES

Lors de la XIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, le Comité international constatait que les échanges de détenus politique polono-lithuaniens, amorcés en 1927 et 1928, avaient été interrompus, malgré les promesses données à Kaunas en mars 1929, lors d'une conférence des Croix-Rouges polonaise et lithuanienne. En quatre ans, la question n'a pas avancé d'un pas. Ce n'est pas que la correspondance ait chômé entre Genève, Kaunas et Varsovie; maintes lettres ont été échangées, maintes listes ont été dressées, sans qu'il s'ensuive le moindre échange. Des détenus ont été libérés sans condition, d'autres sont morts, mais les prisons ne sont pas vides et le Comité international ne peut que déplorer les négociations interminables et les atermoiements qui retardent la mise en liberté des détenus.

Si en Pologne et en Lithuanie le Comité international intervient comme médiateur, dans d'autres pays il se borne à suivre les efforts de la Société nationale de la Croix-Rouge généralement admise à visiter les prisonniers politiques.

En Italie, le Comité international a eu la vive satisfaction de voir le président général de la Croix-Rouge italienne chargé personnellement de se rendre dans les îles où sont retenus les adversaires du régime, pour s'assurer des conditions sanitaires et hygiéniques des confinés. La haute conscience avec laquelle le président général de la Croix-Rouge italienne s'est acquitté de sa mission et la bienveillance avec laquelle ses rapports ont été accueillis ont eu pour conséquence le retour sur le continent d'un nombre appréciable de confinés dont la santé laissait à désirer.

En Allemagne, la Croix-Rouge allemande s'est vue chargée d'une mission analogue dans les camps de concentration créés sur divers points du territoire du Reich; la sollicitude du Comité international à l'égard de ces prisonniers s'est rencontrée avec les démarches officieuses faites par le Président de la Société nationale de la Croix-Rouge d'un Etat voisin.

En Autriche, le Comité international est intervenu sur la demande d'une Société nationale de l'Europe centrale lors des journées des 13 et 14 février 1934 pour obtenir des atténuations aux sévérités de la loi martiale. Le chef du Gouvernement autrichien a répondu avec une grande courtoisie au Comité international de la Croix-Rouge, déclarant que la plupart des inculpés dont le Comité international avait donné les noms avaient été déférés aux tribunaux ordinaires, et ajoutant qu'il sera toujours prêt à appliquer le maximum de clémence à l'égard des partisans induits en erreur.

En Espagne, le Comité international de la Croix-Rouge a été prié d'intervenir en faveur des confinés du Rio de Oro. Des demandes lui ont été adressées, dans ce sens, tant de Madrid que de divers pays, et en particulier, d'une Société

nationale de Croix-Rouge. Le Comité international, sans se récuser, a tenu à demander un complément d'informations et a cherché à se documenter auprès d'une source autorisée. Entre temps, une partie des confinés de Villacisneros se sont évadés et l'affaire n'a pas eu d'autre suite.

Dans l'Inde, le Comité international de la Croix-Rouge a toujours suivi avec attention les luttes entre les partis, exprimant le vœu que la Croix-Rouge de l'Inde fût autorisée à intervenir, en cas de bagarre, pour porter secours aux blessés, sans que ces derniers puissent être inquiétés par la suite. Sous les auspices du Comité, une conversation officieuse a eu lieu dans ses bureaux, à laquelle ont pris part la secrétaire générale de la Croix-Rouge de l'Inde, de passage à Genève, et M. Edmond Privat. Cette entrevue eut lieu le 30 avril 1932, et le 23 février 1933 une lettre de la Croix-Rouge de l'Inde annonçait au Comité international que cette Société avait été mobilisée pour la première fois pour aider les blessés dans les troubles dans « Alwar State ».

CHAPITRE VII

MISSIONS

Le Comité international de la Croix-Rouge a suivi avec la plus grande attention les conflits qui ont surgi dans diverses parties du monde et au sujet desquels les peuples ont recouru aux armes.

En ce qui concerne le conflit sino-japonais, M. Sidney H. Brown, membre du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge, s'est rendu en mars 1932 à Hongkong, à Shanghai et au Japon. A Honkong il s'est concerté avec M. Morris, chef de la brigade de l'ambulance Saint-Jean de la colonie, en vue de l'envoi d'équipes de docteurs et d'infirmières au secours de la Croix-Rouge chinoise, et il a soutenu ses démarches auprès du gouvernement de la colonie.

A Shanghai, M. Brown prit contact avec la Croix-Rouge chinoise, les autorités du settlement international et le commandement militaire japonais. Son intervention visait, entre autres, l'organisation de la relève des morts sur le champ de bataille. Le petit nombre de prisonniers chinois soignés dans les hôpitaux japonais furent visités par lui, ainsi qu'un très grand nombre d'hôpitaux temporaires de la Croix-Rouge chinoise. Un compte rendu détaillé de sa mission a paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* du mois d'août 1932. Cette mission eut son complément au Japon où M. Brown rendit visite à la Croix-Rouge japonaise et séjourna pendant les mois de mars, d'avril et de mai 1932. *La Revue internationale de la Croix-Rouge* du mois de septembre 1932 a rendu compte de cette seconde partie de la mission.

D'autre part, les conflits survenus dans l'Amérique du Sud ont amené le Comité international à envoyer une mission au Paraguay et en Bolivie. Le compte-rendu de cette mission est publié en annexe du présent rapport.

Quant au conflit survenu entre la Colombie et le Pérou, le président de la Croix-Rouge colombienne nous a écrit en date du 17 février 1933, que les hostilités ayant commencé le 15 du même mois dans la région du rio Putumayo, la société avait pris les mesures nécessaires, en harmonie avec les conventions internationales et les statuts auxquels cette institution est soumise en Colombie. Ce conflit, comme on sait, a reçu une solution pacifique en mai 1934.

CHAPITRE VIII

SECOURS AUX VICTIMES DES CALAMITÉS

Le Comité international de la Croix-Rouge a continué comme par le passé, d'accord avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à signaler à l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les demandes des Sociétés sœurs, dans les pays éprouvés par les calamités. Six circulaires conjointes ont été lancées par le Comité et la Ligue,

à l'occasion de divers cataclysmes: tremblement de terre en Albanie, 27 novembre 1930; tremblement de terre en Nouvelle-Zélande, 10 février 1931; inondations en Chine, 22 août 1931; tremblement de terre à Cuba, 5 février 1932; tremblements de terre en Grèce, 3 octobre 1932; tremblement de terre dans l'Inde, 24 janvier 1934.

Indépendamment de ces appels concertés, dont on trouvera des résultats détaillés dans le rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international a été sollicité d'intervenir dans diverses circonstances. Comme la plupart du temps les demandes qui lui étaient adressées ne provenaient pas de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international a observé la plus grande réserve et s'est toujours adressé à la Société nationale du pays intéressé pour savoir si et dans quelle mesure il y avait lieu de prendre en considération les requêtes qui lui étaient adressées.

C'est ainsi qu'en 1932, l'attention du Comité international fut attirée sur les réfugiés de Bessarabie traversant le Dniestr sans passeport régulier. La Croix-Rouge roumaine pressentie par le Comité international répondit qu'elle n'avait eu d'autre rôle, dans cette question, que celui de donner des premiers secours aux réfugiés ayant passé le Dniestr les mois précédents, et il s'agissait, selon elle, de quelques centaines d'individus presque tous des paysans de nationalité moldave. M. Ernest J. Swift, Secrétaire général de la Ligue, passant à Bucarest à la fin du mois de mai, recueillit des précisions sur cette activité de la Croix-Rouge roumaine qui s'est traduite, en définitive, par une dépense d'environ 200.000 leis. On estimait qu'un millier de réfugiés étaient passés en Roumanie au cours des deux dernières années.

D'autre part, des plaintes réitérées furent adressées au Comité international au sujet de la situation économique en diverses parties de l'U.R.S.S. et tout particulièrement en Ukraine. Pendant toute l'année 1933 ces demandes se multiplièrent et eurent leur écho au Conseil de la Société des Nations.

Le président du Conseil, M. Mowinckel, écrivit le 30 septembre au Comité international pour lui transmettre le dossier constitué au Secrétariat. Le Comité international écrivit au président de l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges de l'U.R.S.S. pour lui faire part de cette démarche, à la date du 12 octobre 1933. Le 26 décembre 1933, le président de l'Alliance des Croix et Croissants-Rouges de l'U.R.S.S. répondit au Comité international qu'il n'y avait pas de famine dans le territoire de l'U.R.S.S.

En février 1934, enfin, la Croix-Rouge lithuanienne écrivit au Comité international et télégraphia en même temps à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour signaler un état de famine dans la région de Varna; elle demandait que des démarches fussent faites auprès de la Croix-Rouge polonaise en vue d'envoyer dans cette région une mission de secours de la Croix-Rouge lithuanienne.

Le Comité international et la Ligue s'adressèrent conjointement à la Croix-Rouge polonaise qui leur répondit que des mesures avaient été prises pour porter secours aux populations momentanément gênées.

* * *

En juillet 1933 eurent lieu le premier Conseil général de l'Union internationale de secours et l'élection, par ce Conseil, du Comité exécutif de l'Union. Le Comité international était représenté au Conseil général par son président, M. Max Huber et l'un de ses vice-présidents, M. Georges Werner.

La première réunion du Comité exécutif de l'Union internationale de secours eut lieu au nouveau siège du Comité international, Villa Moynier, et par un accord passé en date du 10 juillet 1933, le Comité international et la Ligue s'engagèrent à assurer le Service central et permanent de l'Union internationale de secours, en suivant les directives données par la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. L'Union internationale de secours présentant elle-même un rapport à la XV^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge, il n'y a pas lieu de

s'étendre ici sur l'activité déployée par le Comité international en relation avec l'Union. Il suffit de rappeler qu'aux termes de l'accord précité, le Service central et permanent comprend le personnel et l'installation nécessaires dans les bureaux du Comité international comme dans ceux de la Ligue. Pour couvrir la part qui lui incombe dans l'organisation et le fonctionnement de ce service, le Comité international a inscrit à son budget annuel une somme de fr. 20.000,—. Le Comité exécutif de l'Union dans chacune de ses sessions (Genève, juillet 1933; Paris, novembre 1933, Rome, mars 1934) s'est plu à reconnaître la valeur et l'efficacité des services prêtés tant par la Ligue que par le Comité.

CHAPITRE IX

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES DE MATÉRIEL SANITAIRE

Locaux

Le bâtiment d'école des Pâquis, qui abritait l'Institut international d'études de matériel sanitaire, avait été mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge, par le Conseil administratif de la Ville de Genève, à partir du 1^{er} octobre 1926, cela pour une durée de 9 ans. A la demande du Département de l'Instruction publique, la Ville de Genève s'est vue dans l'obligation de reprendre possession de ce bâtiment, et de lui rendre sa destination première, dès le mois de septembre 1932.

Les nouveaux locaux du Comité international de la Croix-Rouge, Villa Moynier, 122, rue de Lausanne, dans lesquels devaient être aménagées également les collections de l'Institut, ne devaient être disponibles qu'à dater d'avril 1933. Le Conseil administratif mit alors à la disposition du Comité international, pour cette période intermédiaire, des salles du bâtiment d'école de Sécheron, où le matériel sanitaire ne fut qu'entreposé.

Dès juillet 1933, le transfert des collections fut effectué de Sécheron à la Villa Moynier. Si l'emplacement de l'Ecole des Pâquis n'était pas occupé dans sa totalité, on s'aperçut bien vite, par contre, que celui disponible à la Villa Moynier était insuffisant. Il fallait en effet se contenter des caves et des 4 ou 5 pièces vacantes à la dépendance de la Villa. La Commission de standardisation, au cours de sa VIII^{me} session, se rendit compte de l'insuffisance des locaux et pria le Comité international de bien vouloir envisager l'aménagement de locaux plus propices à une exposition de matériel sanitaire. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude et une solution avantageuse ne tardera certainement pas à être trouvée.

Accroissement des collections.

Depuis octobre 1930, les collections de l'Institut n'ont pas sensiblement augmenté; on peut compter toutefois une dizaine de nouveaux brancards laissés par les constructeurs après leur présentation au concours de 1932. L'an dernier, le général Iliesco a bien voulu faire abandon en faveur de l'Institut, avec l'autorisation du chef du Service de santé de l'Armée roumaine, de l'ingénieur appareil de suspension de brancard dont il est l'inventeur.

Catalogue.

Trois suppléments au catalogue de 1927 ont été publiés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, octobre 1931, p. 862, novembre 1931, p. 1011, mai 1934, p. 423. Il comporte la description de 24 objets nouveaux de matériel sanitaire.

Exposition à Madrid.

A l'occasion du VII^{me} Congrès de Médecine et de Pharmacie militaires et d'Aviation sanitaire, tenu à Madrid du 29 mai au 4 juin 1933, 1.500 kg. environ de matériel sanitaire prélevés sur les collections de l'Institut ont été expédiés à Madrid. Cette Exposition a valu à l'Institut international de matériel sanitaire un diplôme d'honneur pour sa collaboration.

Contributions reçues.

Novembre 1926 à août 1930		Report:	46.206,59
1931			
Février	Egypte	Gouvernement (1930-31)	500,—
»	France	» (1930)	1.434,60
»	Roumanie	»	500,—
Mars	Suède	»	550,—
Mai	Pays-Bas	»	728,41
Juin	Pologne	Croix-Rouge	1.275,—
Juillet	Norvège	Gouvernement	552,—
Août	Egypte	» (1931-32)	500,—
Novembre	Belgique	»	500,—
1932			
Mars	France	Gouvernement (1931)	1.433,90
»	Roumanie	»	503,25
Avril	Espagne	Croix-Rouge	194,25
Juin	Pologne	»	1.265,82
Juillet	Suède	Gouvernement	550,—
»	Norvège	»	357,40
»	Pays-Bas	»	516,63
Octobre	Egypte	» (1932-33)	500,—
Décembre	Belgique	»	500,—
»	Suisse	»	700,—
1933			
Février	France	Gouvernement (1932)	1.072,85
Mars	Suisse	»	700,—
Juin	Pays-Bas	»	520,07
»	Suède	»	550,—
»	Pologne	Croix-Rouge	1.277,73
»	Roumanie	Gouvernement	450,56
Juillet	»	»	439,50
»	»	»	342,20
»	Egypte	» (1933-34)	500,—
Décembre	Belgique	»	500,—
1934			
Février	Suisse	Gouvernement	700,—
»	France	» (1933)	1.434,50
			67.755,16

CHAPITRE X

ETUDES JURIDIQUES

Le Comité international de la Croix-Rouge voue tous ses soins à l'étude des problèmes juridiques soulevés par l'institution même de la Croix-Rouge. L'application des

Conventions existantes, la préparation de Conventions nouvelles entraînent non seulement une correspondance suivie avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou les gouvernements, mais encore, et surtout, la rédaction de mémoires ou de consultations pour la plupart imprimés dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*. La Convention de Genève a elle seule, donne lieu à toute une littérature; il a déjà été fait mention plus haut du *Recueil de textes relatifs à l'application de la Convention de Genève et à l'action des Sociétés nationales de la Croix-Rouge*. La préface de ce Recueil a été écrite par un membre du Comité international de la Croix-Rouge. La protection du signe, nom et emblème de la croix-rouge a provoqué une demande de consultation de la Croix-Rouge néerlandaise et cette consultation a été publiée dans la Revue.

L'interprétation de l'article 24 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929 a amené les juristes du Comité international de la Croix-Rouge à définir pour la Conférence internationale permanente des secours sur route, ce qu'il fallait entendre par « voiture ambulance ».

Le vœux 3 de l'Acte final de la Conférence diplomatique de juillet 1929, relatif à la *protection des populations civiles de nationalité ennemie qui se trouvent sur le territoire d'un belligérant ou sur le territoire occupé par lui*, ont donné lieu à des préparations de Conventions, dont la seconde fait l'objet d'un rapport spécial à la présente Conférence.

L'étude juridique de la protection des populations civiles contre le danger de la guerre aérienne, chimique, bactérienne et incendiaire, a eu son écho à la Conférence du désarmement, sous la forme d'un mémoire déposé par le Comité international.

Les progrès réalisés dans le droit international sous l'influence de la Croix-Rouge, les modifications des lois de la guerre, l'application des dispositions des Conventions en cas de conflits armés non accompagnés de déclaration de guerre, ont fait l'objet d'autant de mémoires.

Le Comité international suit, d'autre part, avec la plus grande attention, les études juridiques qui se font dans les

autres pays, et, au besoin, publie une analyse ou une traduction de ces travaux dans sa *Revue*. Les études juridiques auxquelles ont donné lieu l'Union internationale de secours ont été également analysées dans la *Revue*.

Enfin, des étudiants préparant des thèses sur la Croix-Rouge, sa contribution, son activité, viennent se documenter à la bibliothèque du Comité international et prendre l'avis des membres du Comité ou de son secrétariat.

CHAPITRE XI

L'AVIATION SANITAIRE EN TEMPS DE GUERRE

La Conférence diplomatique qui a révisé la Convention de Genève et adopté le Code des prisonniers de guerre le 27 juillet 1929 avait émis entre autres le vœu (III) que « les pays participant à la Convention de Genève se réunissent en Conférence dans un avenir prochain, en vue de régler, avec toute l'ampleur nécessaire, l'emploi de l'aviation sanitaire en temps de guerre ».

A son tour la XIV^{me} Conférence internationale à Bruxelles, en 1930, ayant pris acte de ce vœu, ainsi que du projet de convention élaboré par MM. Julliot et Des Gouttes, avait chargé le Comité international de la Croix-Rouge de « transmettre au Conseil fédéral suisse ce projet de Convention en le priant de communiquer celui-ci aux divers gouvernements lorsqu'il le jugerait opportun ». Elle recommandait en outre spécialement à l'étude des gouvernements la question des immunités à accorder aux aéronefs sanitaires sur mer et celle du survol des territoires neutres.

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas manqué de transmettre ce vœu, ainsi que le projet de Convention sus-rappelé, au Département politique fédéral en juillet 1931. Tout en estimant qu'il était opportun d'attendre la ratification de la Convention de Genève de 1929 par un plus grand nombre d'Etats et notamment

la réaction des gouvernements à l'art. 18 de la Convention relatif à l'aviation sanitaire, le Département fédéral a transmis aux Etats le projet qui lui était remis.

Il s'en est suivi certains échanges de notes entre le Conseil fédéral et d'autres gouvernements, mais l'opinion générale s'est fait jour que tant que la Convention de Genève, de 1929 n'était pas encore ratifiée par la majorité des Etats, la convocation à une Conférence spéciale pour régler le principes de l'aviation sanitaire en temps de guerre était prématurée. Mais nous savons que des études ont été poursuivies, de façon privée, en France spécialement, en vue de l'élaboration d'une convention générale et détaillée.

CHAPITRE XII

RELATIONS INTERNATIONALES

Les liens qui unissent le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, dont la XIV^{me} Conférence a souligné toute la cordialité, se sont encore resserrés au cours de ces quatre années. Au Conseil des Gouverneurs de 1932 comme aux différentes séances du Comité exécutif de la Ligue, le Comité international de la Croix-Rouge — chaque fois invité — s'est fait représenter par son président ou l'un de ses vice-présidents. M. Max Huber assistait au Conseil des Gouverneurs d'octobre 1932, et M. Georges Werner fit maintes fois le voyage de Paris. De leur côté, le colonel Draudt, vice-président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et M. Ernest J. Swift, secrétaire général, sont venus à Genève toutes les fois que leur présence a paru nécessaire. Il ne se passe pour ainsi dire pas de mois sans que les secrétariats n'échangent des visites, pas de semaines sans entretiens téléphoniques et pas de jours sans lettres.

Avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international a saisi toutes les occasions de prise

de contact. M. Max Huber, président du Comité international — qui avait, déjà avant la XIV^{me} Conférence, commencé à rendre visite aux Sociétés nationales (Croix-Rouge de Belgique, Croix-Rouge néerlandaise, Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge britannique), a continué ses voyages par les Etats-Unis, cinquantenaire de la Croix-Rouge américaine, 21 mai 1931, la France, visite aux présidents des trois Sociétés françaises de la Croix-Rouge, 25 novembre 1931 et dans les Etats scandinaves, visite aux Croix-Rouges norvégienne, suédoise et danoise, 16-23 août 1932.

Divers membres du Comité international se sont également rendus auprès de plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge :

M^{lle} Lucie Odier, en juillet 1931, a rendu visite aux Croix-Rouges d'Allemagne, de Lithuanie, de Lettonie, d'Estonie, de Finlande, de Suède, de Norvège et du Danemark; en juillet 1932, à la Croix-Rouge britannique; en avril 1933, à la Croix-Rouge tchécoslovaque; en juillet 1933, aux Croix-Rouges française et belge; en avril, 1934 à la Croix-Rouge américaine; et en juillet 1934, à la Croix-Rouge britannique.

M^{lle} Suzanne Ferrière, en avril 1933, s'est rendue en Tchécoslovaquie, et, en septembre-octobre 1933, elle a visité les Croix-Rouges de Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, Lettonie, Lithuanie, Estonie, Finlande, Suède, Norvège, Belgique et Luxembourg.

M. Jacques Chenevière a rendu visite à la Croix-Rouge espagnole le 12 avril 1933.

La résidence à Paris et à Bruxelles de deux membres honoraires du Comité international, M^{me} Ed. Frick-Cramer et M. le ministre Barbey-Ador, a assuré à plusieurs reprises sa représentation aux assemblées générales des Sociétés de la Croix-Rouge de ces deux pays.

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu lui-même maintes visites, entre lesquelles il tient à souligner celle, de S.A.R. le Prince Henri des Pays-Bas, président de la Croix-Rouge néerlandaise, le 5 juillet 1932; de S. Exc. le

prince Tokugawa, président de la Croix-Rouge japonaise, le 21 octobre 1933, et de S. A. R. le duc Charles Edouard de Saxe-Cobourg et Gotha, président de la Croix-Rouge allemande, le 7 mai 1934.

Dans le même ordre d'idées, le Comité international de la Croix-Rouge a pris l'initiative — sachant la présence à Genève de personnalités de Croix-Rouge — de les réunir pour des entretiens familiers en « table ronde » les 11 juillet et 21 septembre 1933. Ces entretiens groupaient, le 11 juillet : M. le colonel Draudt, vice-président de la Croix-Rouge allemande, M. Maudslay, de la Croix-Rouge britannique, M. le sénateur François, économiste général de la Croix-Rouge de Belgique, M. le marquis de Lillers, président de la Croix-Rouge française, M. le sénateur Ciralo, président honoraire de la Croix-Rouge italienne, M. le Dr J. M. Linhart, directeur général de la Croix-Rouge tchécoslovaque, M. le ministre Paul Dinichert, membre de la direction de la Croix-Rouge suisse, M. le comte Henri Potocki, président de la Croix-Rouge polonaise, le Sardar Bahadur Balwant Singh Puri, de la Croix-Rouge de l'Inde; le 21 septembre : M. le ministre Ake Hammarskjöld, représentant de S. A. R. le Prince Carl de Suède et M. le colonel Draudt. Ces entretiens avaient pour thème la résolution XXV de la XIV^{me} Conférence, à savoir : la Croix-Rouge considérée comme un élément d'entr'aide et de rapprochement entre les peuples.

On trouvera ci-dessous la liste chronologique des solennités, conférences ou réunions auxquelles le Comité international de la Croix-Rouge a été représenté depuis la XIV^{me} Conférence.

1930

9 décembre. — *Conférence de l'Office central d'entr'aide des églises* (M. Sidney H. Brown), à Bâle.

1931

23 février. — *Commission internationale permanente des secours sur route* (M. Etienne Clouzot), à Paris.

Fin février. — *Mission à Moscou* (M. Sidney H. Brown), par Berlin, Kaunas, Riga, retour par Varsovie, visite aux Croix-

Rouges allemande, lithuanienne, lettone, polonaise et Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S.

- 2-8 avril. — *Visite à la Croix-Rouge italienne* (M. Etienne Clouzot), à Rome.
- 3-4 avril — *Concours international pour la détection de l'ypérite dans l'air en vue de la protection des populations civiles contre la guerre chimique* (professeur Heinrich Zangger, M. R. de Hall r, prof. Demolis), à Paris.
- 29-30 avril. — *Cinquantenaire de l'Union des Femmes de France* (M^{me} Frick-Cramer), à Paris.
- 9 mai. — *Inauguration du monument d'Henri Dunant* (M. G. Motta), à Zurich.
- 21 mai. — *Cinquantenaire de la Croix-Rouge américaine* (M. Max Huber), à Washington.
- 8-14 juin. — *Deuxième Congrès international des hôpitaux* (D^r René Sand), à Vienne.
- Juin. — *Visite à la Croix-Rouge espagnole* (M. Sidney H. Brown), à Madrid.
- 15-20 juin. — *VI^{me} Congrès de médecine et de pharmacie militaires* (D^r G. Patry), à La Haye.
- 22-25 juin. — *Conférence internationale pour l'enfance africaine* (M^{lle} Lucie Odier), à Genève.
- 1^{er} juillet. — *3^{me} session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés* (M. Georges Werner, remplaçant M. Bicknell), à Genève.
- 24 juillet. — *1^{re} Exposition suisse d'hygiène et de sport* (D^r Peyrot), à Berne.
- 25-27 juillet. — *Congrès des infirmières des Croix-Rouges balliques* (M^{lle} Lucie Odier), à Tallinn.
- 7-9 septembre. — *8^{me} Session de la Conférence permanente pour la protection des migrants* (M. Etienne Clouzot), à Genève.
- 3-4 septembre. — *Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants* (M^{lle} Lucie Odier), à Genève.
- 5 octobre. — *Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (M. Georges Werner), à Paris.
- 5-12 octobre. — *VI^{me} Session de la Commission internationale de matériel sanitaire* (D^r Georges Patry), à Genève.
- 28 octobre. — *4^{me} Session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés* (M. Werner remplaçant M. Bicknell), à Genève.
- 25 novembre. — *Visite aux trois Sociétés de la Croix-Rouge française* (M. Max Huber), à Paris.

- 26 novembre. — *Commission internationale permanente des secours sur route* (M. Etienne Clouzot), à Paris.
- 1^{er}-5 décembre. — *Commission internationale d'experts pour la protection juridique des populations civiles contre les dangers de la guerre aéro-chimique* (M. Max Huber, M. Georges Werner, M. Paul Des Gouttes), à Genève.

1932

- 2 janvier. — *Voyage de MM. R. de Haller et Etienne Clouzot pour les obsèques du général Pau*, Paris.
- 6 février-juillet. — *Voyage de M. Sidney H. Brown en Chine, au Japon et en Amérique*.
- 16 mars. — *Assemblée générale de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse* (M^{me} Chaponnière-Chaix), à Genève.
- 14 avril. — *Commission internationale permanente des secours sur route* (M. Etienne Clouzot), à Paris, Bruxelles et Maestricht.
- 16 avril. — *Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants* (M. Etienne Clouzot), à Genève.
- 20 avril. — *V^{me} session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés* (M. Georges Werner), à Genève.
- 30 avril. — *Entrevue de Miss Norah Hill, secrétaire générale de la Croix-Rouge de l'Inde et de M. Edmond Privat, sous les auspices du Comité international*, à Genève.
- 7 juin. — *Visite à la Croix-Rouge portugaise* (M. Daniel Clouzot), à Lisbonne.
- 23-25 juin. — *2^{me} Session de l'Office international de documentation de médecine militaire* (Major Gagnaux), à Liège.
- 4-9 juillet. — *Distribution des certificats aux infirmières des cours internationaux de Londres et manifestations à la mémoire de Florence Nightingale* (M^{lle} Lucie Odier), à Londres.
- 10-14 juillet. — *2^{me} Conférence internationale du Service social* (M^{lle} Suzanne Ferrière), Francfort-sur-Main.
- 18 août. — *Voyage de M. Sidney H. Brown à Varsovie et à Kaunas en vue de l'échange des détenus politiques polono-lithuaniens*.
- 16-23 août. — *Visite de M. Max Huber aux Croix-Rouges norvégienne, suédoise et danoise*.
- 27-29 septembre. — *IX^{me} Session de la Conférence internationale permanente des organisations privées pour la protection des migrants* (M. Etienne Clouzot), à Genève.
- 28-29 septembre. — *II^{me} Conférence de l'Association internationale de pédiatrie genevoise* (D^r René Peyrot), à Genève.
- 10-17 octobre. — *VII^{me} Session de la Commission internationale de matériel sanitaire* (D^r Georges Patry), à Genève.

- 13 octobre. — *Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (M. Max Huber), à Paris.
- 28 octobre. — *VI^{me} Session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés* (M. Georges Werner), à Genève.
- 24 novembre. — *Commission internationale permanente des secours sur route* (M. Etienne Clouzot), à Paris.

1933

- 30 mars. — *Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge* (M. le Ministre Barbey-Ador, M. Sidney H. Brown), à Bruxelles.
- 12 avril. — *Visite de M. Jacques Chenevière à la Croix-Rouge espagnole.*
- 12-15 avril. — *3^{me} Conférence régionale des Croix-Rouges de l'Europe centrale* (M^{lle} Suzanne Ferrière, M^{lle} Lucie Odier), à Prague.
- 6 avril. — *Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants* (M. Etienne Clouzot), à Genève.
- Avril. — *Visite de M^{lle} Suzanne Ferrière aux Croix-Rouges hongroise et roumaine.*
- 26 avril. — *VII^{me} Session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés* (M. Georges Werner), à Genève.
- 30 mai. — *Comité permanent de la circulation routière de la Société des Nations* (M. Etienne Clouzot, remplaçant le D^r Behague), à Genève.
- 20 mai-4 juin. — *Mission au Paraguay, Assomption* (M. Emmanuel Galland et M. le D^r Rodolfo Talice).
- 29 mai-4 juin. — *VII^{me} Congrès international de médecine et de pharmacie militaires* (M. Ernest J. Swift), à Madrid.
- 8 juin. — *Conférence d'étude sur la question des enfants apatrides* (M. Sidney H. Brown), à Montreux.
- 30 juin-3 juillet. — *Comité consultatif de la Section des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (M^{lle} Lucie Odier), à Paris.
- 28 juin-20 juillet. — *Mission en Bolivie* (M. Emmanuel Galland et M. le D^r Rodolfo Talice).
- 10-12 juillet, à Paris, 13-15 juillet à Bruxelles, *Congrès international des infirmières* (M^{lle} Lucie Odier).
- 10 juillet. — *Conseil général de l'Union internationale de secours* (M. Max Huber), à Genève.
- 11-15 juillet. — *Comité exécutif de l'Union internationale de secours* (M. Max Huber, M. Georges Werner, M. Et. Clouzot), à Genève.

- 27-28 septembre. — 3^{me} Conférence de l'Association internationale de pédiatrie préventive (D^r Delahaye, membre du Comité exécutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise), à Luxembourg.
- Septembre-octobre. — Visite de M^{lle} Suzanne Ferrière aux Croix-Rouges lettone, lithuanienne, estonienne, finlandaise, suédoise, norvégienne, belge.
- 9-16 octobre. — VIII^{me} Session de la Commission internationale de matériel sanitaire (D^r Georges Patry), à Genève.
- 25 octobre. — VIII^{me} Session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés (M^{lle} Suzanne Ferrière), à Genève.
- 30 octobre. — Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (M. Georges Werner), à Paris.
- 31 octobre et 1^{er} novembre. — Comité exécutif de l'Union internationale de secours (M. Georges Werner et M. Et. Clouzot), à Paris.

1934

- 19-20 mars. — Service central et permanent de l'Union internationale de secours (M. Georges Werner, M. Et. Clouzot), à Rome.
- 21-23 mars. — Comité exécutif de l'Union internationale de secours (M. Georges Werner, M. Et. Clouzot), à Rome.
- 9-12 avril. — « Convention » de la Croix-Rouge américaine (M^{lle} Lucie Odier), à Washington.
- 22-27 avril. — American Nurses' Association (M^{lle} Lucie Odier), à Washington.
- 12 avril. — Comité exécutif de la Conférence internationale permanente des organisations privées pour la protection des migrants (M. Et. Clouzot), à Genève.
- 20 avril. — Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants (M. Et. Clouzot), à Genève.
- 25 avril. — IX^{me} Session du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés (M^{lle} Suzanne Ferrière) à Genève.
- 6 mai. — Assemblée générale de la Croix-Rouge de Belgique (M. le ministre Barbey-Ador), à Bruxelles.
- 15 mai. — Comité exécutif de la Conférence internationale permanente des organisations privées pour la protection des migrants (M. Et. Clouzot), à Genève.
- 3 juin. — Assemblée générale de la Société de secours aux blessés militaires. (M^{me} Ed. Frick-Cramer) à Paris.

10-16 juin. — *IV^{me} Congrès international de sauvetage et de premiers secours en cas d'accidents* (Commandant Petersen), à Copenhague.

5 juillet. — *Remise des diplômes aux infirmières des cours internationaux* (M^{lle} Lucie Odier), à Londres.

2-9 juillet. — *IX^{me} Session de la Commission internationale de matériel sanitaire* (D^r Georges Patry), à Genève.

Septembre. — *Assemblée générale de la Conférence internationale permanente pour la protection des migrants* (M. Et. Clouzot), à Genève.

CHAPITRE XIII

PUBLICATIONS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* et le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* continuent à paraître mensuellement malgré des difficultés sans cesse croissantes au point de vue financier: disparition des annonces, diminution des abonnements. Le Comité international a restreint le tirage de son périodique pour pallier dans une certaine mesure au déficit. Il a veillé par contre à ce que la présentation extérieure de la Revue ne souffrît en rien de ces restrictions. C'est ainsi que le nombre des planches a été plutôt en augmentant (36, 44, 58) et leur qualité en s'améliorant.

L'*Annuaire international de la Croix-Rouge*, publié à frais communs avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge paraît dans les premiers mois de l'année, mais par économie les illustrations ont été supprimées.

Le *Manuel de la Croix-Rouge internationale*, qui avait été présenté en épreuve à la XIV^{me} Conférence, est sorti de presse trois mois plus tard, augmenté des résolutions prises à Bruxelles.

La Standardisation du matériel sanitaire a donné lieu aux comptes rendus annuels des 6^{me}, 7^{me}, 8^{me} et 9^{me} sessions, tirés à part de la *Revue*.

Une plaquette in-4^o, relative à la *Guerre chimique et aérienne* a été distribuée à la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, en 1932.

Enfin le Comité international de la Croix-Rouge s'est occupé d'une publication qui n'a pas encore vu le jour et dont la rédaction présente de réelles difficultés. Il s'agit du *Manuel scolaire* sur la Convention de Genève et la Croix-Rouge.

L'idée première de cette publication remonte à la X^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1921. Lors de cette Conférence, le général Bauer, médecin-chef du Service de santé militaire, au nom du gouvernement suédois, avait présenté un vœu tendant à la diffusion de la connaissance de la Convention de Genève parmi la population civile; le Comité international, à la suite de cette proposition et sur le rapport de la Commission compétente, avait été invité à rédiger un manuel pour servir de base à l'enseignement dans les écoles. Le Comité international n'a pas cru pouvoir déférer à cette invitation avant la revision de la Convention de Genève.

Voici en quels termes le compte rendu de la X^{me} Conférence relate cette proposition:

Diffusion de la connaissance de la Convention parmi la population civile (proposition de M. E. Bauer, délégué du gouvernement de Suède).

1^o Un manuel serait rédigé par le Comité international de la Croix-Rouge pour servir de base à l'enseignement dans les écoles.

2^o Le Comité international de la Croix-Rouge présenterait à tous les gouvernements une demande de faire introduire dans les écoles l'enseignement des dispositions de la Convention de Genève, ainsi que celui des autres activités de la Croix-Rouge, tout en leur recommandant dans ce but le manuel susmentionné.

L'observation a été faite que, si le Comité international acceptait ce vœu, il serait nécessaire d'une part que ce manuel se borne à l'exposé des principes et évite toute interprétation controversée, d'autre part qu'il soit soumis, avant tout usage aux gouvernements signataires et aux Comités centraux pour obtenir leur agrément à son emploi.

Le 13 mai 1931, le président de la Croix-Rouge bulgare, Dr S. Daneff, écrivait au Comité international pour de-

mander si une suite avait été donnée à la proposition de la X^{me} Conférence et en cas d'affirmative de bien vouloir envoyer à la Croix-Rouge bulgare un exemplaire du manuel envisagé.

Le Comité international de la Croix-Rouge répondit à la Croix-Rouge bulgare, en date du 21 mai, que le vœu déposé par le délégué du gouvernement suédois en 1921 avait soulevé quelques réserves de la part des délégués anglais et allemands, mais avait été finalement agréé. Le Comité international, pour sa part, n'avait pas cru devoir y donner suite tant que la Convention de Genève n'était pas révisée. Cette révision ayant eu lieu en 1929, la question redevenait d'actualité et le Comité international de la Croix-Rouge écrivait au général Bauer, auteur de la proposition en 1921, pour lui demander si le gouvernement suédois et la Croix-Rouge suédoise trouvaient toujours désirable la préparation de ce manuel.

La réponse de la Croix-Rouge suédoise datée du 3 juin 1931 fut très catégorique. S. A. R. le Prince Carl, président de la Croix-Rouge suédoise, prenait un vif intérêt à cette question et désirait la voir examiner par le Comité central de la Société lors de sa prochaine réunion qui devait avoir lieu en automne. Le 6 novembre 1931 le général Bauer écrivait une nouvelle lettre déclarant que le Comité central de la Croix-Rouge suédoise avait donné son adhésion à la proposition et déclarait qu'à son avis le manuel envisagé pourrait rendre de grands services. Un memorandum exposait en détail le point de vue de la Croix-Rouge suédoise.

Le Comité international de la Croix-Rouge décida de mettre à l'étude la demande qui lui était ainsi présentée par deux Comités centraux. Il nomma dans son sein une Commission qui se réunit à plusieurs reprises. Un plan de manuel fut dressé, des notices types furent rédigées.

Le Comité international estima que la question ne devait pas se limiter à la seule Convention de Genève, — sans doute partie essentielle du manuel — mais envisager également, comme complément, l'activité de paix de la

Croix-Rouge. Il invita donc la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à s'associer à son travail en vue de l'élaboration du manuel.

Le secrétariat de la Ligue ayant répondu très favorablement à cette proposition, plusieurs réunions communes eurent lieu, tantôt à Genève, tantôt à Paris. Le secrétariat de la Ligue doit à son tour élaborer une esquisse de manuel. Mais, plus se précisa l'étude du projet, plus son exécution se révéla complexe et délicate. La difficulté de la tâche réside surtout en ce que le manuel scolaire doit revêtir un caractère différent suivant l'âge des élèves à qui on le destine. En effet, plus ces élèves seront jeunes, moins il est aisé de mettre à leur portée, dans des formules simples et frappantes, des notions humanitaires, mais *juridiques* aussi comme celles sur lesquelles se fonde la Convention de Genève.

D'autre part, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'activité de paix de la Croix-Rouge dans le domaine de l'hygiène et de la vie sociale, on constate que, suivant les pays, ces principes se modifient nécessairement et qu'en outre le développement toujours possible des idées scientifiques ou même politiques, risqueraient de donner assez vite une apparence périmée à cette partie-là du manuel international, lequel ne pourrait être fréquemment rénové.

De plus, même après que seraient résolues les questions de fond, la forme à donner au manuel international reste difficile à trouver, un texte unique ne pouvant pas convenir sans doute à tous les pays.

Enfin les questions de l'édition, des traductions, de la mise en vente du dit manuel, posent une série de problèmes techniques et budgétaires sérieux.

Pour s'entourer de précisions et d'informations nécessaires, la Commission décida de consulter la Conférence des rédacteurs de journaux pour la Croix-Rouge de la Jeunesse réunie par les soins de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en juin 1933. Celle-ci consacra deux séances à l'examen approfondi de la question. En définitive, il fut résolu de procéder à des enquêtes nationales

pour voir si et dans quelle mesure des tentatives avaient été faites dans tel ou tel pays pour donner à la jeunesse des notions précises sur la Convention de Genève et la Croix-Rouge. Plusieurs essais nationaux étaient connus tant de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge que du Comité international. C'est ainsi que le 31 mai 1923, la Société japonaise de la Croix-Rouge avait communiqué au Comité international un texte sur la Croix-Rouge, inséré dans un manuel pour les écoles primaires du Japon, volume XI, 13^e leçon. La Croix-Rouge américaine, d'autre part, avait également élaboré un manuel du même caractère.

L'enquête ouverte dans ces conditions par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge n'a pas encore donné tous ses résultats. Mais il est permis de croire pourtant que le manuel, dont la rédaction est considérée comme si nécessaire, pourra bientôt entrer dans la voie des réalisations pratiques avec l'appui, au moins moral, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

CHAPITRE XIV

COMPOSITION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Depuis la XIV^e Conférence, le Comité international a eu le regret de perdre deux de ses membres actifs et deux de ses membres honoraires.

Le 14 septembre 1931, décédait M. Maurice Dunant, neveu d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge.

Appelé, en mars 1928, à faire partie du Comité international, Maurice Dunant a su apporter, jusqu'à sa mort une collaboration féconde et un dévouement inlassable à la cause de la Croix-Rouge. Maurice Dunant a consacré une grande partie de son temps à de nombreuses sociétés philanthropiques; il était membre du Comité central de la Croix-Rouge suisse, dont il a assumé la vice-présidence de 1926 à 1931.

Au mois de mars 1934, s'est éteint le doyen d'âge des membres du Comité international, M. Aloïs de Meuron.

Né à Lausanne en 1854, il fit ses études à la Faculté de droit de cette ville, puis à Heidelberg et à Paris. Il fit une brillante carrière d'avocat et fut un homme politique éminent.

En août 1923, le Comité international fit appel à sa collaboration. M. de Meuron vouait un intérêt particulier aux questions humanitaires; il prit part aux XI^e et XII^e conférences internationales et représenta le Comité international de la Croix-Rouge à la « Commission pour l'étude des mesures propres à diminuer le nombres des disparus en temps de guerre ».

Le 6 mai 1931 mourait, à Clarens, Horace Micheli, membre honoraire du Comité international.

Horace Micheli, dont le père avait lui-même fait partie du Comité, avait été nommé membre du Comité international de la Croix-Rouge au mois de mars 1914, à la veille de la déclaration de la guerre mondiale.

A l'Agence internationale des prisonniers de guerre, Horace Micheli s'occupa des internés en Suisse; il fit en Autriche, Hongrie, Serbie, Pologne, des voyages d'inspection de camps de prisonniers et internés civils et obtint l'amélioration de leur traitement; il s'occupa aussi de l'échange des grands blessés à travers la Suisse.

Il prit une part active aux X^e et XII^e Conférences internationales de la Croix-Rouge et présenta, en 1921, un rapport sur la collaboration de la Croix-Rouge avec d'autres associations philanthropiques, et, en 1925, un autre sur la nécessité pour la Croix-Rouge de s'appliquer à la lutte morale contre la guerre chimique et bactérienne.

Le 23 septembre 1933, au moment où le Comité international trouvait asile dans la demeure de son fondateur et installait son nouveau quartier général à la Villa Moynier, décédait, dans sa 73^{me} année, Adolphe Moynier, fils de l'ancien président du Comité international de la Croix-Rouge.

Adolphe Moynier avait été appelé à faire partie du Comité international dès 1898. D'emblée il prit les fonctions de trésorier et géra avec conscience et un soin méticuleux les finances du Comité. Pendant toute la durée de la guerre mondiale, il assumait les charges de la trésorerie de l'Agence internationale des prisonniers de guerre.

En 1902, il fit partie de la délégation du Comité international à St-Petersbourg, et prit une part active aux diverses Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Au cours de ces dernières années, le Comité international de la Croix-Rouge s'est adjoint trois nouveaux membres le Colonel divisionnaire Guillaume Favre et les Professeurs Heinrich Zangger et Carl-J. Burckhardt.

Le 30 octobre 1931, M. Guillaume Favre était nommé membre du Comité international.

M. Guillaume Favre est né le 18 mars 1875 à Genève, a fait ses études au Collège et à l'Université de cette ville (baccalauréats ès-lettres et ès-sciences physiques et naturelles), les a poursuivies à Berlin et Strasbourg et a suivi les cours de l'Ecole des Chartes à Paris. Entré dans le corps d'instruction de la cavalerie en 1900, il fut nommé chef de l'arme de la cavalerie en 1920, puis colonel divisionnaire et commandant de la 4^e division en 1926. Il a pris sa retraite en 1931.

Le 18 février 1932, le Comité international faisait appel à M. Heinrich Zangger, né le 16 décembre 1874, docteur en médecine et directeur de l'Institut de médecine légale de Zurich, professeur à l'Université de cette ville. L'activité scientifique de M. le professeur Zangger s'est exercée aussi bien dans la médecine légale qu'en toxicologie, chimie, physique, optique, spectrographie, fluorescence et dans le domaine du danger envisagé au point de vue juridique. M. le professeur Zangger faisait partie du jury chargé de juger le concours pour la détection de l'ypérite dans l'air, à Paris en 1931.

Puis, en juin 1933, le Comité international nommait encore M. le professeur Carl J. Burckhardt,

M. Carl J. Bürckhardt, né à Bâle le 10 septembre 1891, a fait ses études aux Universités de Bâle, Zurich, Goettingue et Munich, et il les a terminées par un doctorat en philosophie à l'Université de Zurich. De 1918 à 1922, il a fait partie du personnel diplomatique de la Légation de Suisse à Vienne, en qualité d'attaché de Légation. Rentré en Suisse au début de 1923, il eut l'occasion, pendant les mois d'été de s'acquitter d'une mission en Asie Mineure, que lui confia le Comité international de la Croix-Rouge.

Ayant ensuite repris ses études historiques, il enseigna depuis 1927 l'histoire moderne à l'Université de Zurich, où il fut nommé professeur en 1928. Depuis l'automne 1932, grâce à un congé que lui accorda le Département de l'Instruction publique zurichois, il a pu accepter une chaire à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève.

La composition du Comité international de la Croix-Rouge est actuellement la suivante :

- M. HUBER, Max, docteur en droit, juge et ancien président de la Cour permanente de justice internationale, *président*.
- M. WERNER, Georges, docteur en droit, professeur de droit public et administratif à l'Université de Genève, président du Conseil d'administration de l'Office international Nansen pour les réfugiés, *vice-président*.
- M^{me} CHAPONNIÈRE-CHAIX, membre du Conseil international des femmes, *vice-présidente honoraire*.
- M. le D^r PATRY, Georges, colonel et médecin de la 1^{re} division de l'armée suisse, *vice-président*.
- M. FAVRE, Guillaume, colonel divisionnaire, *vice-président*.
- M. de HALLER, Rodolphe, banquier, *trésorier*.
- M. DES GOUTTES, Paul, docteur en droit, avocat.
- M. BOISSIER, Edmond, colonel.
- M. BOUVIER, Bernard, professeur honoraire de l'Université de Genève.
- M. CHENEVIÈRE, Jacques, homme de lettres.

- M. LOGOZ, Paul, docteur en droit, professeur de droit pénal à l'Université de Genève.
- M. CRAMER, Lucien, docteur en droit.
- M. MOTTA, Giuseppe, docteur en droit, conseiller fédéral.
- M^{lle} FERRIÈRE, Suzanne, secrétaire de l'International Migration Service.
- M. AUDÉOUD, G.-E., D^r, ancien médecin de division de l'armée suisse.
- M^{lle} ODIER, Lucie, ex-chef du Service des infirmières-visiteuses de la Croix-Rouge genevoise.
- M. DE PLANTA, Franz-Rodolphe, colonel.
- M. RÄBER, Joseph, docteur en droit, directeur du Bureau international de l'Union télégraphique à Berne.
- M. ZANGGER, Heinrich, D^r en médecine, professeur à l'Université et directeur de l'Institut de médecine légale de Zurich.
- M. BURCKHARDT, Carl-J., docteur en philosophie, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève,
membres.

Membres honoraires

- M. BARBEY-ADOR, Frédéric, ministre de Suisse à Bruxelles.
- M^{me} FRICK-CRAMER, Paris.

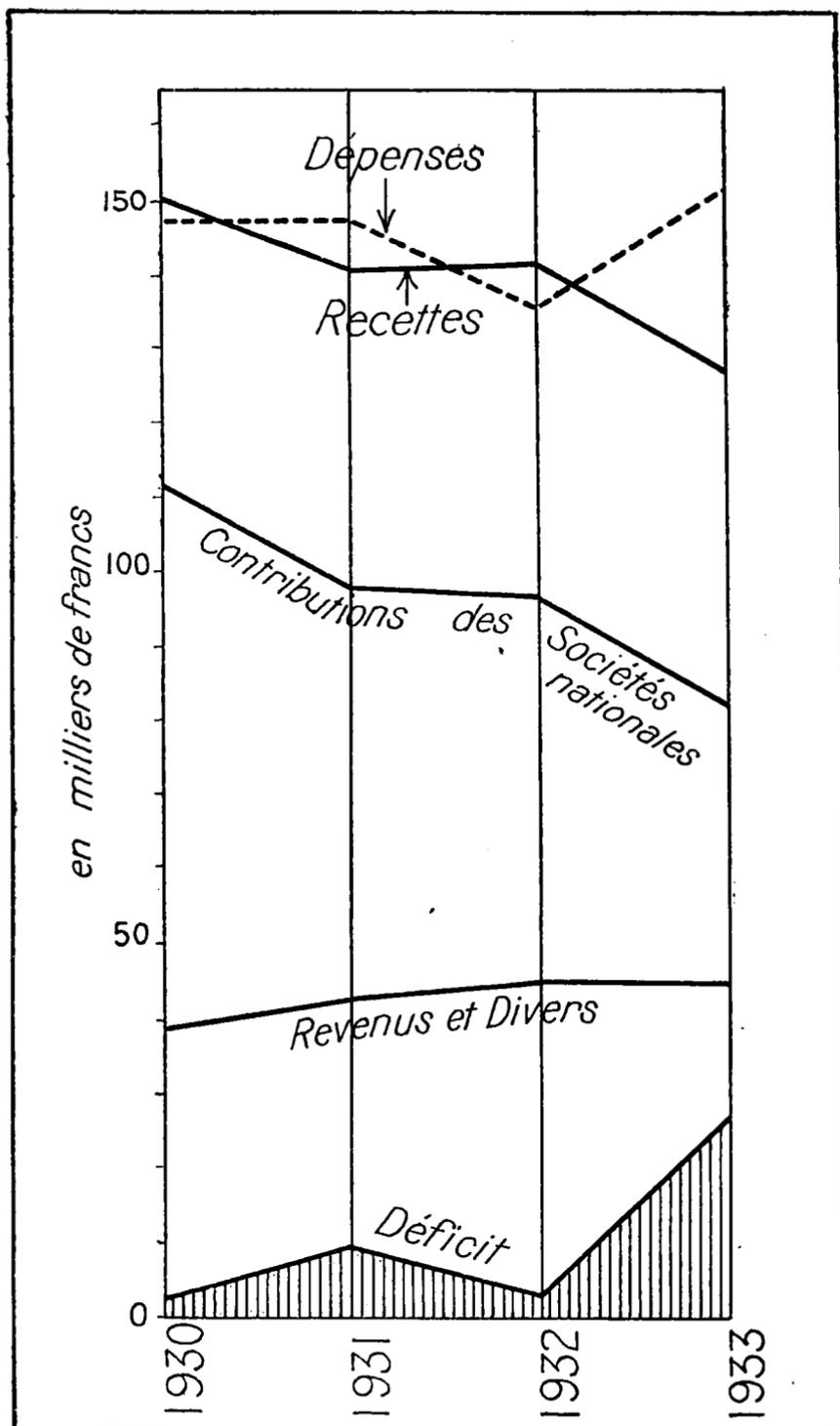
CHAPITRE XV

FINANCES DU COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu:

en 1930 de 37 Sociétés nationales . . .	Fr. 111.299,45
en 1931 de 39 » » . . .	» 97.530,06
en 1932 de 33 » » . . .	» 96.239,69
en 1933 de 36 » » . . .	» 81.534,33

Ces chiffres sont en décroissance constante, soit que des sociétés aient délibérément diminué leur contribution soit que la perte au change ait réduit ces contributions



par rapport au franc suisse. Le graphique ci-contre permet de se rendre compte au premier coup d'œil de cette diminution. Le nombre des sociétés qui envoient des contributions est en revanche sensiblement le même. A côté des allocations régulières qui sont les plus nombreuses, certaines sociétés donnent une année, d'autres l'année suivante, il y a toujours une sorte de flottement, qui fait qu'au cours de ces quatre années 49 sociétés ont au total contribué aux dépenses administratives du Comité international.

Quant aux autres recettes du Comité, elles sont constituées principalement par les revenus du capital dont il dispose (12.000,— francs en chiffres ronds) et le revenu (31.000,— francs environ) de l'ancien fonds inaliénable érigé depuis 1931 en Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge.

Le Conseil de la Fondation présente par ailleurs un rapport sur sa gestion, mais le Comité international tient à exprimer ici sa profonde gratitude au Gouvernement suisse qui lui a fait don en 1930 d'un demi-million de francs suisses pour cette fondation. Les revenus des capitaux qui ne dépassaient guère 34.000,— francs lors de la XIV^e Conférence, se trouvent portés maintenant à 43.000,— Mais cette augmentation, si sensible qu'elle soit, ne peut compenser la diminution des allocations des sociétés nationales, et, comme le graphique le met en évidence, les recettes totales du Comité sont tombées de Fr. 149.910,50 en 1930 à Fr. 126.311,01 en 1933.

La crise qui sévit dans le monde entier depuis trois ou quatre ans, n'a épargné personne. Le Comité international devait forcément être atteint, comme le sont eux-mêmes les Comités centraux qui le soutiennent. 18 % de diminution dans les recettes sont même comparativement modestes et bien des budgets publics et privés sont plus sévèrement touchés. Attentif aux premiers symptômes de crise, le Comité a veillé à réduire ses dépenses, et ses frais d'administration en 1931 et 1932 témoignent des efforts faits par lui en ce sens.

Malheureusement à côté des restrictions qu'il s'imposait ont surgi des nécessités nouvelles. C'est ainsi que le Centre de documentation sur la protection des populations civiles contre la guerre aéro-chimique, créé à la demande des Conférences internationales de la Croix-Rouge, qui disposait en 1930 d'un crédit de Fr. 14.039,85 constitué par les donations spéciales des sociétés nationales, a vu les subventions tomber à Fr. 6.384,40 en 1931, puis cesser complètement. En 1932 et 1933, c'est le Comité international qui a dû supporter seul le poids de ce nouveau service.

Il en est de même encore actuellement.

L'entrée en vigueur de l'Union internationale de secours et l'organisation de la part du Service central et permanent de cette Union qui incombe au Comité international, se traduit depuis 1932 par un nouveau chapitre de dépenses, atteignant 8-9.000 francs.

L'installation des bureaux du Comité à la villa Moynier, dans un parc public à côté des grandes organisations internationales a occasionné au Comité des frais extraordinaires (Fr. 6.000,—) et entraîné une augmentation annuelle de loyer (2.000,—) et de personnel (1.800,—).

Enfin, comme il a été dit plus haut, les événements ont forcé le Comité à envoyer de lointaines missions en Extrême-Orient et en Amérique du Sud. Les sacrifices personnels consentis par les chefs de ces missions, leur stricte économie n'ont pu empêcher que le budget du Comité ne soit obéré de charges nouvelles, et le déficit d'exercice qui, reporté d'une année sur l'autre oscillait en 1930, 1931 et 1932 entre 5 et 10.000 francs, s'est élevé brusquement en 1933 à 26.000 francs suisses.

Pour combler en partie ce déficit, le Comité ne fait pas un appel spécial aux Sociétés nationales. Il leur demande seulement de lui permettre de disposer d'une somme de 13.000 francs qui lui avait été attribuée en 1927 sur les revenus du fonds Shôken, entre la XIII^{me} et la XIV^{me} Conférence, pour l'organisation de concours de personnel sanitaire, et qui n'ont pu recevoir l'affectation prévue malgré tous les efforts du Comité.

TABLEAU DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1930, 1931, 1932 ET 1933

	1930	1931	1932	1933
<i>Recettes</i>				
Revenus de la fortune propre du Comité international de la Croix-Rouge et intérêts en banque	11.974,60	13.361,35	12.378,60	12.214,60
Revenus de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge	19.808,45	23.720,85	30.154,05	31.125,05
Dons et recettes extraordinaires	6.828,—	5.289,63	2.545,77	1.437,03
Contributions des Croix-Rouges nationales	111.299,45	97.530,06	96.239,69	81.534,33
	<u>149.910,50</u>	<u>139.901,89</u>	<u>141.318,11</u>	<u>126.311,01</u>
<i>Dépenses</i>				
Frais d'administration	120.042,06	109.991,80	93.300,42	95.622,84
Missions	12.400,15	16.122,40	13.351,35	12.754,40
Revue internationale de la Croix-Rouge	6.700,—	7.000,—	7.000,—	5.050,—
Contribution à la Revue « Matériaux pour l'étude des calamités »	—	3.000,—	3.000,—	3.000,—
Etude des moyens de protection des populations civiles contre la guerre chimique	—	—	3.000,—	3.850,—
Subvention au Fonds de secours de Moscou	4.000,—	—	—	1.000,—
Concours de matériel sanitaire	2.114,60	4.426,10	2.072,60	—
Monument Henri Dunant	1.000,—	991,80	—	—
XV ^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge	—	5.000,—	5.000,—	5.000,—
Service central et permanent de l'Union internationale de secours	—	—	8.057,05	9.000,—
Mission en Bolivie et Paraguay	—	—	—	9.000,—
Déménagement et aménagement	—	—	—	6.382,60
	<u>146.256,81</u>	<u>146.532,10</u>	<u>134.781,42</u>	<u>150.659,84</u>

ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE
POUR CONTRIBUTION AU BUDGET DU COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE

	1930	1931	1932	1933
Afrique du Sud	—	—	—	—
Albanie	—	—	—	293,—
Allemagne	3.692,30	3.667,65	3.000,—	3.000,—
Argentine	—	—	—	—
Australie	—	—	—	—
Autriche	100,—	100,—	—	50,—
Belgique	719,05	713,—	718,40	717,35
Bolivie	—	—	—	—
Brésil	2.514,—	—	—	—
Bulgarie	—	—	1.000,—	—
Canada	2.567,95	1.539,90	1.359,—	974,40
Chili	2.024,80	2.022,40	—	—
Chine	1.443,60	1.067,70	2.109,76	1.077,50
Colombie	—	—	—	—
Costa-Rica	—	—	100,—	—
Cuba	514,55	—	258,40	—
Danemark	2.000,—	2.000,—	1.376,14	1.107,82
Dantzig	100,—	100,—	100,—	100,—
Rép. Dominicaine	—	1.012,65	—	—
Egypte	643,08	416,65	—	455,39
Equateur	100,—	200,—	100,—	100,—
Espagne	10.000,—	10.000,—	10.000,—	10.700,—
Estonie	274,54	—	406,50	—
Etats-Unis	20.588,60	15.344,40	15.569,10	8.909,10
Finlande	1.298,70	1.289,91	776,40	694,45
France	4.054,—	4.019,40	4.026,—	4.039,35
Grande-Bretagne	—	4.740,60	1.737,75	1.778,10
Grèce	808,65	812,20	333,10	343,20
Guatémala	—	—	120,90	—
Hongrie	—	400,—	—	200,—
Inde	1.840,—	1.855,—	1.442,50	1.312,50
Islande	—	300,—	—	—
Italie	6.531,25	5.060,—	5.060,—	5.238,80
Japon	10.000,—	10.000,—	10.000,—	10.000,—
Lettonie	500,—	500,—	500,—	500,—
Lithuanie	440,50	528,—	—	430,—
Luxembourg	144,25	142,90	—	—
Mexique	490,67	507,74	—	523,63
Norvège	2.000,—	2.000,—	1.320,—	1.257,86
Panama	2.077,80	—	—	—
Paraguay	—	—	—	—
Pays-Bas	—	2.076,40	2.062,40	2.087,40
Pérou	—	—	—	203,—
Perse	500,—	500,—	500,—	500,—
Pologne	2.318,16	2.322,60	2.301,50	2.323,15
<i>A reporter</i>	80.285,45	75.239,10	66.277,85	58.916,—

<i>Reports</i>	80.285,45	75.239,10	66.277,85	58.916,—
Portugal	—	—	—	—
Roumanie	769,45	771,60	750,—	759,18
Salvador	100,—	100,—	—	—
Siam	—	2.100,—	—	1.590,—
Suède	4.000,—	2.778,40	1.989,10	1.879,40
Suisse	3.000,—	3.000,—	3.000,—	2.000,—
Tchécoslovaquie	—	3.750,—	1.535,—	1.540,—
Turquie	7.245,—	7.215,—	7.275,—	—
U.R.S.S.	13.320,60	—	13.150,30	13.073,15
Uruguay	—	—	—	—
Vénézuela	300,—	300,—	—	300,—
Yougoslavie	2.278,95	2.275,96	2.262,44	1.476,60
Nouvelle Zélande	—	—	—	—
Total	111.299,45	97.530,06	96.239,69	81.534,33

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE PREMIER: Coup d'œil général sur les mandats de la XIV ^{me} Conférence	3
CHAPITRE II: Création de nouvelles Sociétés nationales de la Croix-Rouge	5
CHAPITRE III: Protection du signe et du nom de la Croix-Rouge	6
CHAPITRE IV: Service de recherches et de cas individuels	6
CHAPITRE V: Centre de documentation	10
CHAPITRE VI: Détenus politiques	15
CHAPITRE VII: Missions	17
CHAPITRE VIII: Secours aux victimes des calamités	18
CHAPITRE IX: Institut international d'études de matériel sanitaire	21
CHAPITRE X: Etudes juridiques	23
CHAPITRE XI: L'aviation sanitaire en temps de guerre	25
CHAPITRE XII: Relations internationales	26
CHAPITRE XIII: Publications du Comité international de la Croix-Rouge	33
CHAPITRE XIV: Composition du Comité international de la Croix-Rouge	37
CHAPITRE XV: Finances du Comité international de la Croix-Rouge	41

